

# 2ÈME MOUVEMENT

**Ouverture du serveur :  
du mercredi 12 juin au mercredi 19 juin midi**  
Pensez à remplir à nous renvoyer votre fiche de contrôle syndical !

**P**

**PRESSÉ**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 14 juin 2013

## Edito

« Exit Sarkozy et son gouvernement, c'est comme si l'air devenait un peu plus respirable », écrivions-nous dans École 24, il y a un an.

Que reste-t-il de ce mois de mai ? Quel bilan en tirer pour les personnels enseignants du premier degré ?

Après un an de présidence Hollande, les difficultés économiques du pays, la souffrance des salariés, l'augmentation sans fin du chômage, l'accroissement de la pauvreté attestent que les orientations libérales poursuivies par le nouveau gouvernement ne constituent pas la rupture attendue avec les années Sarkozy.

En matière d'Éducation, la priorité avait été donnée à l'École primaire avec une loi de Refondation qui vient d'être adoptée par le Parlement. Pourtant, concrètement, dans les écoles et dans les salles des maîtres, l'amélioration des conditions de travail n'est pas perceptible. L'année scolaire qui s'achève a été marquée par la même souffrance pour les personnels que nous sommes.

La carte scolaire dans notre département a été saignante avec toujours cet acharnement sur le secteur rural, symbole de la destruction des services publics dans nos campagnes au nom de la rentabilité. Cette année, pas possible de s'attaquer aux RASED, déjà réduits à la portion congrue ! On peut s'interroger sur les promesses du candidat Hollande lors de son discours à Orléans sur la restauration des RASED.

Les permutations informatiques ont connu cette année le taux le plus faible de satisfaction, laissant de nombreux collègues confrontés à des situations dramatiques : éloignement des conjoints, des enfants, difficultés financières et familiales qui

s'en suivent...

La réforme des rythmes scolaires entre cacophonie et bricolage, au nom de la réussite des élèves aura surtout généré de la tension dans les écoles et dans les communes entre collègues, élus, parents avec au final un aménagement du périscolaire. Bien évidemment, avec moins de 50% des écoles de Dordogne s'inscrivant dans cette réforme dès la rentrée, le dossier reste ouvert et nous devons rester vigilants.

Cette réforme des rythmes au demeurant n'est pas sans conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des enseignants.

Nous l'avons vu au moment du mouvement départemental, en plus de subir les conséquences d'une carte scolaire douloureuse et de fait moins de

## SOMMAIRE

Edito	p.1
Congrès départemental et national	p.2
Audience DASEN	p.3
Mouvement	p.4
Bulletin de syndicalisation	p.9
Journée d'action EVS	p.10
ATSEM	p.11

*Suite de l'édito en page 2*



**2 pages ATSEM**  
**Pages 11 et 12**

## Suite de l'édito

postes et donc moins de possibilités de mutation, les collègues ont participé souvent sans connaître l'organisation de la semaine à la rentrée dans les écoles.

Qu'ils soient à temps partiel, remplaçants ou sur postes fractionnés, nos collègues devront veiller à ne pas dépasser leur temps de travail hebdomadaire.

Il s'agit à présent pour ceux qui sont sans affectation de participer à la seconde phase du mouvement. Nous savons que lors de cette phase, de nombreux postes fractionnés sont composés. La complexité de cette tâche avec les « horaires variables » va retarder l'ouverture du serveur ainsi que la date de CAPD initialement prévue le 27 juin.

En matière de politique salariale, même si le ministre affirme que les enseignants du primaire ne sont pas assez bien payés, on ne voit rien venir. Le gel du point d'indice, la hausse des prélèvements ne font

que confirmer notre déclassé salarial. La prochaine réforme des retraites prévue pour l'automne n'augure rien de bon pour les salariés que nous sommes.

Un an après l'élection, il faut le dire, le bilan n'est pas brillant. La déception, l'amertume, la résignation sont les sentiments qui peuvent justement nous habiter.

Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans le département comme au niveau national, indépendant de tout pouvoir politique et opposé à toute forme de cogestion, s'engagera aux côtés des enseignants et de l'ensemble des salariés pour lutter, se rassembler et construire les ripostes nécessaires.

Rendre enfin l'air un peu plus respirable...

*Sophie Chabrilangeas et Vanda Bonnamy*

## Retour sur le congrès départemental 2013



### ENTRETIEN avec Amandine Marhem T2 remplaçante rattachée à l'école Clos Chassaing de Périgueux.

Amandine c'est ton premier congrès syndical, qu'est-ce qui t'a donné envie de venir ?

J'avais envie de participer au congrès mais j'avais aussi peur de ne pas connaître suffisamment les sujets, surtout que je débute dans le métier. Plusieurs points m'ont rassurée. Tout d'abord, les collègues m'ont affirmé que chaque congressiste intervenait comme il le souhaitait, au moment où il le souhaitait. De plus, nous avons le choix de participer à la commission qui nous intéressait le plus parmi les thèmes proposés. Enfin, ils m'ont indiqué que ce qui faisait le SNUipp-FSU c'est l'ensemble des syndiqués, y compris les débutants, qui composent le syndicat.

Que retiens-tu de ce congrès ?

Tout le monde peut prendre part aux échanges, donner son avis et faire évoluer la vision des choses.

Quelles étaient tes attentes ?

J'avais envie de découvrir comment fonctionnait le syndicat, comment les mandats étaient construits.

A- t- on répondu à tes attentes ?

Oui, j'y vois plus clair.

A- t- on changé ta vision du syndicalisme ?

Je n'avais aucune vision arrêtée, je suis issue d'un milieu qui n'est pas du tout syndical. Ce congrès m'a

permis de connaître les rouages du syndicalisme.

Penses-tu que le SNUipp-FSU est un syndicat démocratique ?

Oui, chaque mandat est voté avec une majorité de 70 %. Si on n'atteint pas ce pourcentage, le débat est relancé pour essayer d'obtenir un consensus et chacun essaye d'y mettre du sien.

Est-ce que ce congrès t'a donné envie de t'investir un peu plus ?

J'ai apprécié le congrès et je lis toujours les publications avec intérêt mais pour m'investir, il faut d'abord que j'approfondisse mes connaissances, que ce soit au niveau syndical ou dans le métier.

Propos recueillis par Vanda Bonnamy

### Délégation au congrès national de Saint Malo, du 10 au 15 juin 2013

Le SNUipp-FSU 24 a 3 délégués au congrès de Saint Malo, élus pendant le congrès départemental :

Vanda Bonnamy  
Vincent Perducat  
Jérémie Ernault

Alain Delmon assiste au congrès  
en observateur libre.

# **Compte rendu audience DASEN-SNUipp-FSU du 28 mai 2013**

A ce moment du calendrier scolaire très important pour notre avenir, avec en plus cette année la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le SNUipp a sollicité une audience auprès de la DASEN pour répondre rapidement aux questions légitimes que se posent de nombreux collègues.

Vous trouverez ci-après le compte rendu de cette entrevue.

Pour le SNUipp : Vanda Bonnamy, Franck Fressingeas  
Pour l'Administration : Mme Orly (DASEN), M. Brevet (Secrétaire Général), M. Navarro (Chef de service)

## **La réforme des rythmes scolaires.**

La problématique n'était pas ici de rentrer dans l'organisation des communes au cas par cas mais d'avoir une vue d'ensemble de la mise en place de la réforme au niveau du département.

L'administration nous a communiqué les chiffres suivants :

121 communes candidates au passage en 2013, ce qui représente 14910 élèves soit 47% des effectifs.

Pour la majorité le schéma retenu est une organisation de 5h15 par jour. Quelques demandes de dérogations pour des journées de 6 heures ou des pauses méridiennes inférieures à 1h30.

Deux contre propositions des conseils d'écoles.

Une quinzaine de projets sont encore en discussion principalement en raison de l'adéquation nécessaire avec les transports scolaires.

## **Conséquences de cette réforme notamment sur le mouvement**

Nous avons listé les nombreux problèmes qui vont directement découler de cette réforme :

- organisation des postes fractionnés.
- décompte des heures des remplaçants
- organisation des décharges de direction
- conséquences sur les postes particuliers (OPS,

RASED, RRE par exemple)

L'administration a noté l'ensemble des questions des collègues et a annoncé la tenue d'un groupe de travail avant l'ouverture du serveur de la seconde phase du mouvement ce dont nous nous félicitons.

La seconde phase du mouvement est reportée, à ce jour nous ne connaissons pas les dates d'ouvertures et fermetures du serveur, ni la date de la CAPD qui devrait se tenir début juillet. N'hésitez pas à faire remonter rapidement vos remarques aux délégués des personnels.

## **Temps partiel**

Nous avons rappelé à l'administration notre demande de ne pas restreindre l'accès aux temps partiel en fonction du type de postes ni de la quotité de travail demandé. Nous avons donc remis nos pétitions à la DASEN.

Au niveau de l'organisation du temps partiel pour les écoles à 4 jours et demi l'administration n'a reçu que trois demandes de travail à 50% hebdomadaire. Elles seront examinées au cas par cas et accordées si le service le permet.

La quotité 80%, payée 85,5% reste possible en accord avec la loi pour les collègues travaillant en 4 jours et demi et qui l'ont demandé.

## **Ajustements carte scolaire**

Nous sommes revenus sur la situation des écoles qui nous ont communiqué l'évolution de leurs effectifs.

Nous vous rappelons que les chiffres doivent être transmis à l'administration par voie hiérarchique et non pas directement aux services de la DSDEN.

Pensez tout de même à envoyer le double au SNUipp, deux précautions valent mieux qu'une.....

Nous avons demandé la tenue rapide d'un CTPD permettant d'obtenir des ajustements afin de permettre aux écoles de s'organiser pour la rentrée. L'administration nous a répondu favorablement et des ajustements seront étudiés d'ici fin juin.

## **Ineat Exeat**

Le SNUipp a obtenu nationalement l'organisation d'un groupe de travail ministériel le 23 mai permettant le réexamen de 200 situations difficiles suite aux résultats catastrophiques des permutations informatiques. A l'issue de ce groupe de travail, une seule possibilité de mutation semble envisageable dans ce cadre pour notre département.

A priori, les changements se feront cette année au compte goutte en respectant l'équilibre un départ, une arrivée. Nous avons insisté pour que certaines situations puissent être traitées avant la CAPD.

## **Direction des écoles « politique de la ville ».**

Nous avons rappelé notre attachement à deux points: les directions de ces écoles ne doivent pas devenir des postes à profils mais doivent être obtenues au barème. La DASEN semble d'accord mais souhaite que des fiches de postes soient éditées pour ces écoles particulières et que les enseignants qui postulent dessus le fassent en connaissance de cause.

ces écoles doivent bénéficier de décharges spécifiques afin de disposer du temps nécessaire pour faire le lien avec les familles et les différents acteurs de la ville et des quartiers.

## **EVS**

Nous avons souhaité interpeller la DASEN suite à l'annonce du Ministre de reconduire 12000 postes d'EVS dans les écoles. Celle-ci n'a aucune information pour le moment de la ventilation de ceux-ci. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de ce dossier dès les chiffres connus.

**Pour le SNUipp-FSU24,  
Vanda Bonnamy , Franck Fressingeas.**

# Mouvement 2013

## Second mouvement

Ouverture du serveur du  
Mercredi 12 juin au  
Mercredi 19 juin MIDI



### Attention aux spécificités du second mouvement :

Pour des motifs de continuité pédagogique, une priorité est accordée au personnel qui, étant nommé sur un poste provisoire pour l'année scolaire 2012-13, le redemande pour 2013-14. Cette priorité ne pourra être donnée qu'à partir du moment où le poste est demandé en **1er vœu**.

Il faut rappeler que les nominations intervenant dans le cadre de l'ajustement ne le seront qu'à **titre provisoire (même si le poste est resté vacant à l'issue du premier mouvement)**. Le SNUipp- FSU se félicite de cette avancée qui ne bloquera plus des collègues sur des écoles qu'ils n'ont pas forcément choisies. Nous demanderons à ce que ces collègues conservent une priorité l'an prochain s'ils souhaitent conserver ce poste.

Par ailleurs, pour certaines situations de remplacement, celles-ci pourront être limitées au 31 décembre 2013 car des professeurs des écoles stagiaires seront nommés à compter de janvier 2014 pour y effectuer un stage long.

Vous trouverez en page 5 la fiche de contrôle syndical, n'oubliez pas de la remplir et de nous la faire parvenir afin que nous puissions suivre votre dossier et contrôler le bon respect des règles du mouvement. Cette fiche s'adresse à tous syndiqués ou non car nous sommes les représentants élus des enseignants du premier degré.

**CAPD le jeudi 4 juillet**  
**A cette CAPD du 4/07**  
**seront aussi examinés**  
**les passages à la**  
**Hors-classe et les ineat-exeat**

### Statistiques 1er mouvement

Données chiffrées sur la première phase du mouvement principal mai 2013

Participants : 588

Satisfaits sur un de leurs vœux : 251 soit 42.69%

Collègues n'ayant rien obtenu : 337 soit 57,31% dont :

Titulaires non satisfaits maintenus sur leur poste : 176 soit 29,93 %

Collègues sans affectations à l'issue du mouvement principal : 161 soit 27,38%

Résultats par poste en pages 6 à 8





# Mouvement des instituteurs et Professeurs des écoles 2013

Nom : ..... Prénom : .....  
 Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : .../.../...  
 Adresse personnelle : .....  
 Mail perso : .....  
 Téléphone personnel : .....  
 Poste actuel et fonction : .....  
 Etablissement : .....

Poste occupé : à titre définitif  à titre provisoire   
 Suppression de ce poste : oui/non → si oui, ancienneté dans le poste : ...ans

Enseignant spécialisé : CAPSAIS/CAPA-SH  option : .....  
 CAFIPEMF

Temps partiel : de droit  sur autorisation  Quotité : .....%

Rapprochement de conjoint demandé oui/non Précisions : .....

Ancienneté générale de services au 01/09/2013 : .....ans.....mois.....jours

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : oui/non

Enfants à charge : .....

Points RRS : .....

Priorité sur direction d'école (liste d'aptitude) : oui/non

Priorité sur le poste occupé cette année (intérim, provisoires) préciser : .....

J'accepte de communiquer au SNUipp-24 les informations utiles au suivi de mon dossier. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Date : ..... Signature : .....

Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse sur le serveur du SNUipp-FSU24 lors de la publication des résultats, indiquez-le nous en cochant la case ci-après

**Vœux formulés pour le 2ème mouvement 2013**  
 Vœux : utiliser la grille ci-dessous ou joindre la photocopie du doc. i-prof

Rang	Poste demandé	Type	Rang	Poste demandé	Type
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

## Vœux géographiques

Zone N°	Type de poste

Ville	Etab type	Nom Ecole	Nom	Prenom	Abrege	bareme	nomi	prio
ABJAT SUR BANDIAT	ECOLE ELEM		BARRON	CORINNE	DIR ELM	5,000	TP	50
AGONAC	ECOLE MAT		LECONTE	MARIE ANNE	ADJ MAT	28,892	TD	10
ALLEMANS	ECOLE ELEM		PAGES	MAGALIE	ADJ ELM	5,000	TD	10
ANNESSE ET BEAULIEU	ECOLE		COUSIN THIRIOT	CECILE	ADJ ELM	10,158	TD	10
ANTONNE ET TRIGONANT	IME	LES VERGNES	PAGES	EMILIE	PE SPE	9,500	TD	10
AUBAS	ECOLE		DELAGE	MARIE	ADJ ELM	8,000	TD	10
AUBAS	ECOLE		THER	CELINE	DIR ELM	13,000	TD	10
BADEFOLS D ANS	ECOLE		DEFFARGE	HELENE	DIR ELM	5,000	TP	50
BASSILLAC	ECOLE MAT		IMBERTIE	CHRISTEL	ADJ MAT	24,881	TP	10
BASSILLAC	ECOLE ELEM		TURSCHWEL	SABINE	DIR ELM	15,000	TP	1
BASSILLAC	ECOLE ELEM		LANDOT	BLANDINE	PSY	28,917	TD	10
BASSILLAC	ECOLE ELEM		BOUTRY	GEORGES	REGAD	34,775	TD	10
BEAUMONT DU PERIGORD	ECOLE MAT	ST EXUPERY	GUYOT	ODILE	ADJ MAT	16,000	TD	10
BEAUMONT DU PERIGORD	ECOLE MAT	ST EXUPERY	DASSONVILLE	NADIA	DIR MAT	4,000	TP	1
BEAUPUYET	ECOLE		HURDEBOURCQ	FLORENCE	ADJ ELM	15,000	TD	10
BEAUSSAC	ECOLE		GOURINCHAS	VERONIQUE	ADJ ELM	32,428	TD	10
BELVES	COLLEGE	PIERRE FANLAC	GIRARD	SOIZIC	ADJ SEGPA	21,958	TP	50
BELVES	ECOLE ELEM		THINAT	EDITH	BD	25,664	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	ALBA	LOPEZ SANCHEZ	NICOLE	ADJ ELM	24,822	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	ALBA	TOUCHARD	SANDRINE	CLIS	21,997	TD	1
BERGERAC	ECOLE	ANDRE MALRAU X-CAMPREAL	DELPECH	DIDIER	ADJ ELM	22,889	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	BOUT DES VERGNES	BOURINHAC	PASCAL	ADJ ELM	29,964	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	EDMOND ROSTAND	QUERON	SAMANTHA	ADJ ELM	10,978	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	EDMOND ROSTAND	DESPLAT	SYLVIE	CLIS	26,983	TP	20
BERGERAC	ECOLE ELEM	EDMOND ROSTAND	GRASSI	SYLVIE	PMQC	10,997	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	EDMOND ROSTAND	CLAVIERIE	VERONIQUE	REGAD	31,192	TD	10
BERGERAC	SES SEGPA	EUGENE LE ROY SEGPA	BELLANGER	DENIS	ADJ SEGPA	35,914	TP	20
BERGERAC	SES SEGPA	EUGENE LE ROY SEGPA	LACOUR	CHRISTOPHE	ADJ SEGPA	18,833	TP	50
BERGERAC	ECOLE MAT	GAMBETTA	AUGEY	FREDERIQUE	DIR ELM	18,908	TD	10
BERGERAC	INSPECTION	IEN BERGERAC EST	VEYSSIERE	FRANCK	CPC EPS	30,938	TD	10
BERGERAC	IME	IME ROSETTE	PLEE	LUCILE	PE SPE	4,000	TP	50
BERGERAC	ECOLE ELEM	JEAN MOULIN	DUVIGNACQ	MARIE	ADJ ELM	22,808	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	JEAN MOULIN	BIOT	CATHERINE	PMQC	26,728	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	LES VAURES	LOPEZ	FRANCK	ADJ ELM	21,000	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	NAILLAC LE TAILLIS	DELPECH	SYLVIE	DIR ELM	33,978	TD	10
BERGERAC	ECOLE MAT	P. KERGOMAR	RICAUD	ISABELLE	ADJ MAT	27,922	TD	10
BERGERAC	ECOLE MAT	P. KERGOMAR	VAN DE MERGHEL	ERIC	ADJ MAT	37,886	TD	10
BERGERAC	ECOLE MAT	PONT ROUX	SIMON	CATHERINE	ADJ MAT	23,453	TD	10
BERGERAC	ECOLE ELEM	ROMAIN ROLLAND	MOUILLAC	ANNE MARIE	BD	34,856	TD	10
BERTRIC BUREE	ECOLE MAT		WARAKSA	JULIE	ADJ MAT	6,000	TD	10
BOULAZAC	ETAB. SPE.	AILHAUD CASTELET	AIME	DAVID	PE SPE	5,000	TP	20
BOULAZAC	ETAB. SPE.	AILHAUD CASTELET	PROY	DOMINIQUE	PE SPE	9,000	TD	10
BOULAZAC	ETAB. SPE.	AILHAUD CASTELET	xxxxxx	xxxxxx	PE SPE	10,625	TP	20
BOULAZAC	ECOLE ELEM	JOLIOT CURIE CITE BEL AIR	PORCHER	LISE	ADJ ELM	13,449	TP	50
BOULAZAC	ECOLE ELEM	JOLIOT CURIE CITE BEL AIR	SAPIEN	CHRISTINE	ADJ ELM	14,500	TD	10
BOULAZAC	ECOLE ELEM	YVES PERON	CAVILLAC	MARION	ADJ ELM	24,000	TD	10
BOULAZAC	ECOLE MAT	YVES PERON	MAISONNEUVE	MURIEL	ADJ MAT	18,658	TD	10
CAMPAGNE	ECOLE		BOISSIER	MAUD	DIR ELM	9,994	TP	10
CARLUX	ECOLE ELEM		CHAPEYROUX	VIRGINIE	ADJ ELM	23,500	TD	1
CARLUX	ECOLE ELEM		PORTE	CHRISTELLE	ADJ ELM	24,000	TD	10
CASTELNAUD LA CHAPELLE	ECOLE MAT		LORTHIOIR	CHRISTINE	DIR MAT	23,000	TD	10
CENDRIEUX	ECOLE ELEM		TAVERNY	ISABELLE	DIR ELM	4,500	TD	1
CERCLES	ECOLE ELEM		JOURDAIN	PAULINE	CLU ELM	4,500	TD	10
CHAMPCEVINEL	ECOLE ELEM		JESTIN	LAURENCE	ADJ ELM	36,825	TD	10
CHANCELADE	ECOLE ELEM		MERITET	MYRIAM	ADJ ELM	39,917	TD	10
CHANCELADE	ECOLE MAT		VISSE	CHRISTELLE	ADJ MAT	32,000	TD	10
CHANCELADE	ECOLE ELEM		xxxxxx	xxxxxx	BD	21,000	TD	10
CHANCELADE	ECOLE ELEM		EYMERY	MARIE	CLIN	14,000	TD	10
CHATEAU L'EVEQUE	ECOLE		BEAUGE	MARIE	ADJ ELM	21,000	TD	10
CHERVEIX CUBAS	ECOLE ELEM		HINAULT	CELINE	DIR ELM	4,000	TP	50
COGNAC SUR L'ISLE	ECOLE		xxxxxx	xxxxxx	ADJ ELM	2,000	TD	10
COULOUNIEIX CHAMIER	ECOLE MAT	EUGENE LE ROY	NAIBOI	SARAH	ADJ MAT	15,011	TP	50
COULOUNIEIX CHAMIER	ECOLE MAT	EUGENE LE ROY	xxxxxx	xxxxxx	ADJ MAT	24,819	TD	10
COULOUNIEIX CHAMIER	ECOLE ELEM	EUGENE LE ROY	MALHACHE	CAROLE	CLIS	7,000	TP	50
COULOUNIEIX CHAMIER	ECOLE ELEM	EUGENE LE ROY	DAVERAT	CHRISTIAN	REEDUC	37,964	TP	20
COULOUNIEIX CHAMIER	INSPECTION	IEN PERIGUEUX 3	CHAGOT	DAMIEN	IMF INFO	17,811	TD	1
COULOUNIEIX CHAMIER	IME	IME BAYOT SARRAZI	FAUCHER	PAULINE	PE SPE	8,000	TD	10
COULOUNIEIX CHAMIER	IME	IME BAYOT SARRAZI	GELINEAU	AUDREY	PE SPE	14,500	TP	50
COULOUNIEIX CHAMIER	IME	IME BAYOT SARRAZI	JACOB	BEATRICE	PE SPE	13,000	TD	10
COULOUNIEIX CHAMIER	IME	IME BAYOT SARRAZI	MALLEMANCHE	HELENE	PE SPE	13,000	TD	1
COULOUNIEIX CHAMIER	IME	IME BAYOT SARRAZI	MUGNIER	SOPHIE	PE SPE	9,500	TD	10
COULOUNIEIX CHAMIER	COLLEGE	JEAN MOULIN	BRUCHET	ANNICK	ADJ SEGPA	22,861	TP	20
COULOUNIEIX CHAMIER	COLLEGE	JEAN MOULIN	GUIONIE COLY	DEBORAH	ADJ SEGPA	4,000	TP	50
COULOUNIEIX CHAMIER	COLLEGE	JEAN MOULIN	SCHUBMEHL	MARIE	ADJ SEGPA	5,000	TP	50
COULOUNIEIX CHAMIER	ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	L HOMEL	NATHALIE	ADJ ELM	18,000	TD	10
COULOUNIEIX CHAMIER	ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	xxxxxx	xxxxxx	ADJ ELM	21,000	TD	10
COULOUNIEIX CHAMIER	ECOLE MAT	LOUIS PERGAUD	LASSIGNARDIE	MARTINE	ADJ MAT	30,814	TD	10
COULOUNIEIX CHAMIER	ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	FAGETTE	LUCE	DIR ELM	19,000	TD	10
CREYSSE	ECOLE ELEM	BERNARD DELMARES	JAROUSSE	GENEVIEVE	ADJ ELM	35,906	TD	10
CREYSSE	ECOLE ELEM	BERNARD DELMARES	POZZAR HUN	SANDRA	ADJ ELM	17,000	TD	1
CREYSSE	ECOLE MAT	MAURICE ALBE	FLOURET	JEAN	ADJ MAT	37,631	TD	10
EXCIDEUIL	ECOLE ELEM		FAILLAT	MARIE	CLIS	12,739	TP	50
EYLIAC	ECOLE ELEM		GALTIER VILLA	MARIE LAURE	ADJ ELM	10,594	TD	10

Ville	Etab type	Nom Ecole	Nom	Prenom	Abrege	bareme	nomi	prio
EYLIAC	ECOLE ELEM		DUPUY	CHRISTINE MARIE	DIR ELM	35,964	TD	10
EYMET	ECOLE MAT	LES CHARDONNETS	LASCASSIES	MYLENE	ADJ MAT	2,000	TD	1
FOSSEMAGNE	ECOLE ELEM		BANSE	AUDREY	ADJ ELM	15,000	TD	10
FOULEIX	ECOLE ELEM		LACHAUD	CLAUDINE	CLU ELM	9,000	TD	10
GENIS	ECOLE		VALENTIN	CHARLENE	DIR ELM	3,000	TP	50
GOUT ROSSIGNOL	ECOLE ELEM		BOTTREAU	CORINNE	CLU ELM	9,000	TD	1
HAUTEFORT	ECOLE MAT		RAVEL MAZEAU	MARIE NATHALIE	ADJ MAT	24,531	TD	10
JUMILHAC LE GRAND	IME	CH.DE BIONE	PETITPRE	JACQUES	PE SPE	35,919	TP	50
JUMILHAC LE GRAND	ECOLE		DARDILLAC	CELINE	DIR ELM	14,000	TD	10
LA CHAPELLE FAUCHER	ECOLE MAT		LAGARDE	ANNE	CLU MAT	14,000	TD	10
LA COQUILLE	ECOLE MAT		AUTIER	MARYLINE	ADJ MAT	18,000	TD	1
LA DORNAC	ECOLE ELEM		CLAUDON BLANCK	CAROLINE	ADJ ELM	6,917	TD	1
LA FORCE	COLLEGE	MAX BRAMERIE	BOUYROUX	ANNE SOPHIE	ULIS	4,000	TD	1
LA ROCHE CHALAIS	ECOLE ELEM		DUCASSE	ODILE	ADJ ELM	7,994	TD	10
LALINDE	ECOLE ELEM		LE QUELLEC	ELODIE	ADJ ELM	31,000	TD	10
LANOUILLE	ECOLE		MADEC	ISABELLE	ADJ ELM	24,450	TD	10
LE BUGUE	ECOLE ELEM		PATRICE	EMMANUELLA	ADJ ELM	18,000	TD	10
LE BUGUE	ECOLE ELEM		ROUGEAUD	PHILIPPE	ADJ ELM	12,989	TD	10
LE BUISSON DE CADOUIN	ECOLE ELEM		COQUARD	BORIS	ADJ ELM	14,833	TD	10
LE BUISSON DE CADOUIN	ECOLE MAT		NINNIN	STEPHANE	DIR MAT	28,911	TD	10
LE BUISSON DE CADOUIN	ECOLE ELEM		ESTOR	CYRILLE	TIT SECT	5,000	TD	10
LEGUILLAC DE L'AUCHE	ECOLE ELEM		DEURRE	AURELIE	DIR ELM	3,431	TD	1
LIMEUIL	ECOLE MAT		POUMEAUD	BRIGITTE	CLU MAT	29,336	TD	10
LUNAS	ECOLE ELEM		MAXIME	WILLY	DIR ELM	9,997	TD	10
MARCILLAC SAINT QUENTIN	IME		MELLET	MARJORIE	PE SPE	9,000	TD	10
MARSAC SUR L'ISLE	ECOLE ELEM	HENRI JACQUEMENT	JONCOUX	MARION	ADJ ELM	11,000	TP	1
MARSANEIX	ECOLE		BLONDEL	VALERIE	ADJ ELM	13,997	TP	1
MEYRALS	ECOLE ELEM		ALBIE	SEVERINE	ADJ ELM	20,628	TD	10
MOLIERES	ECOLE ELEM		FRANCES	PHILIPPE	CLU ELM	8,000	TD	10
MONPAZIER	ECOLE		COURTABESSIS	DELPHINE	DIR ELM	6,000	TD	1
MONTIGNAC	ECOLE MAT	EDMOND ROSTAND	POTHIN	FLORENCE	DIR MAT	14,967	TD	10
MONTIGNAC	ECOLE ELEM	LANGEVIN WALLON	SALFATI	EDWIGE	ADJ ELM	29,458	TD	10
MONTPON MENESTEROL	ECOLE	MENESTEROL	COSTE	HERVE	ADJ ELM	43,231	TD	10
MONTPON MENESTEROL	ECOLE	MENESTEROL	ROUX PATIES	ISABELLE	ADJ ELM	22,944	TP	10
MONTPON MENESTEROL	ECOLE	MENESTEROL	LAULHAU	HERVE	ZIL	43,981	TD	10
MONTPON MENESTEROL	ECOLE ELEM		HUGER	MARJORIE	CLIS	4,000	TP	50
MONTPON MENESTEROL	ECOLE ELEM		MARCHIVE	BERANGERE	DIR ELM	19,061	TP	50
MONTPON MENESTEROL	ECOLE ELEM		CASANOVA	MARIE ESTELLE	TIT SECT	6,000	TD	10
MOULEYDIER	ECOLE		TRUXLER	JENNIFER	ADJ ELM	13,000	TD	10
NANTHAT	ECOLE ELEM		VIERS	AMELIE	CLU ELM	4,000	TD	10
NEGRONDES	ECOLE		DUVERNEUIL	MAGALI	DIR ELM	11,000	TP	50
NEUVIC	ECOLE ELEM		LAPAIX	GREGORY	CLIS	7,000	TP	50
NONTRON	ECOLE ELEM	A. FRANCE	LE GUILLOU	PHILIPPE	DIR ELM	23,914	TD	10
NONTRON	ECOLE ELEM	A. FRANCE	PINOT	LAURENCE	TIT SECT	23,000	TD	10
NONTRON	COLLEGE	ALCIDE DUSOLIER	COMBELAIR HIROUX	SANDRINE	ADJ SEGPA	4,000	TP	1
NOTRE DAME DE SANILHAC	ECOLE ELEM	LE BOURG	CADON	MICHAEL	DIR ELM	9,114	TD	10
PERIGUEUX	ECOLE ELEM	ANDRE DAVESNE	BASELLO	GUILLAUME	BD	10,497	TD	10
PERIGUEUX	ECOLE ELEM	ANDRE-BOISSIERE	CHERBERO	MARIE	ADJ ELM	16,000	TD	10
PERIGUEUX	ECOLE ELEM	ANDRE-BOISSIERE	MAJOUR	VMIANE	REEDUC	12,819	TP	20
PERIGUEUX	ECOLE ELEM	CLOS CHASSAING	LAURENCE	CHRISTINE	ADJ ELM	31,947	TD	10
PERIGUEUX	ECOLE MAT	CLOS CHASSAING	CHANCEAULME	MARION	ADJ MAT	11,000	TP	1
PERIGUEUX	ECOLE ELEM	GOUR-DE-L ARCHE	TARDIEU DUSSOL	FREDERIC	PMQC	33,272	TD	10
PERIGUEUX	ECOLE MAT	LE TOULON	ROBIN	BRIGITTE	ADJ MAT	21,000	TD	10
PERIGUEUX	ECOLE MAT	LE TOULON	GRIFFOUL	CHRISTELLE	DIR MAT	21,000	TD	10
PERIGUEUX	ECOLE ELEM	LE TOULON	PASQUET	BEATRICE	PMQC	24,892	TD	10
PERIGUEUX	ECOLE ELEM	M.ALBE	GUYARD	MAGALI	ADJ ELM	15,000	TD	10
PERIGUEUX	ECOLE ELEM	M.ALBE	MEYNADIER	VERONIQUE	ADJ ELM	29,814	TD	10
PERIGUEUX	COLLEGE	MICHEL DE MONTAIGNE	PINON	SIMONE	ADJ SEGPA	28,956	TP	50
PEYRIGNAC	ECOLE ELEM		AVEZOU	STEPHANIE	DIR ELM	5,000	TD	10
PLAZAC	ECOLE ELEM		AHMED BEN SALEM	CLAIRE	ADJ ELM	9,500	TD	10
PLAZAC	ECOLE ELEM		LAHARANNE	CLAIRE	DIR ELM	9,914	TD	10
POMPORT	ECOLE		VAN DE MERGHEL	EVELYNE	ADJ ELM	23,975	TD	10
PORT STE FOY ET PONCHAPT	ECOLE ELEM	RIGOBERTA MENCHU	SEILLERY	VINCENT	DIR ELM	26,000	TD	10
PRIGONRIEUX	ECOLE ELEM		BEDON	SOPHIE	TIT SECT	21,000	TD	10
RAZAC SUR L'ISLE	ECOLE ELEM		LEVENE	AURELIE	ZIL	11,403	TD	10
RIBERAC	COLLEGE	ARNAUD DANIEL	BORDAGE	VIRGINIE	ADJ SEGPA	11,897	TP	50
RIBERAC	COLLEGE	ARNAUD DANIEL	CROIZIER	OLIVIER	ADJ SEGPA	19,214	TP	50
RIBERAC	COLLEGE	ARNAUD DANIEL	DUVAL	PASCAL	REF MDPH	19,319	TD	1
RIBERAC	ECOLE ELEM	JACQUES PREVERT	CHABLI	FREDERIQUE	PSY	24,256	TP	50
RIBERAC	ECOLE ELEM	JACQUES PREVERT	ESNOUF	DELPHINE	ZIL	21,581	TD	10
RIBERAC	ECOLE ELEM	JULES FERRY	DARFEUILLE	MARIE CELINE	CLIS	7,000	TP	1
ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC	ECOLE ELEM	PIERRE KHANTINE	xxxxxx	xxxxxx	ADJ ELM	18,983	TD	10
SAINT LAURENT DES HOMMES	ECOLE		GUILLEMOTONIA	GAELE	ADJ ELM	7,000	TD	10
SALAGNAC	ECOLE ELEM	CLAIRVIVRE	ROLLAND	CELINE	CLU MAT	2,000	TD	10
SARLAT LA CANEDA	ECOLE ELEM	FERDINAND BUISSON	EGURBIDE	NADINE	ADJ OC	15,531	TD	10
SARLAT LA CANEDA	ECOLE ELEM	JULES FERRY	PETIT	ANNE	ADJ ELM	38,917	TD	10
SARLAT LA CANEDA	COLLEGE	LA BOETIE	ROUX	OLIVIER	PE SPE	24,636	TD	10
SARLAT LA CANEDA	COLLEGE	LA BOETIE	FRANCAIS	FLORENCE	ULIS	26,894	TD	10
SARLAT LA CANEDA	ECOLE ELEM	LA CANEDA	MOUSSAOUI	VICTOIRE	BD	30,917	TD	10
SARLAT LA CANEDA	IME	LOUBEJAC	HENTZ	RAPHAELLE	PE SPE	11,000	TD	10
SARLAT LA CANEDA	IME	LOUBEJAC	xxxxxx	xxxxxx	PE SPE	24,139	TP	20
SARLIAC SUR L'ISLE	ECOLE ELEM		LAVITOLA	KATTALINE	ADJ ELM	11,000	TD	10
SARLIAC SUR L'ISLE	ECOLE ELEM		LAVITOLA	EMERIC	ADJ ELM	12,000	TD	10

Ville	Etab type	Nom Ecole	Nom	Prenom	Abrege	bareme	nomi	prio
SARRAZAC	ECOLE ELEM		DUPIN	MICHAEL	CLU ELM	6,000	TD	1
SAVIGNAC LES EGLISES	ECOLE ELEM		BONVOISIN	SANDRA	ADJ ELM	7,000	TD	10
SAVIGNAC LES EGLISES	ECOLE ELEM		MONNET	CECILE	DIR ELM	11,000	TD	10
SIORAC EN PERIGORD	ECOLE		CASTAGNE	LAURENCE	ADJ ELM	30,000	TD	1
SORGES	ECOLE		BENOIT	SAMUEL	ADJ ELM	17,992	TD	10
ST AMAND D'E COLY	ECOLE MAT		DUGAY	SANDRINE	ADJ ELM	24,897	TD	10
ST ANTOINE DE BREUILH	ECOLE		LE GLATIN MARCHAND	SARAH	ADJ ELM	12,992	TD	10
ST AQUILIN	ECOLE		MAHAUD	ELODIE	CLU ELM	29,000	TD	10
ST ASTIER	ECOLE ELEM	MOUNET-SULLY	BORDIER	ELISE	ADJ ELM	12,989	TD	1
ST ASTIER	ECOLE ELEM	MOUNET-SULLY	CORREIA	OLIVIER	ADJ ELM	17,728	TD	10
ST ASTIER	ECOLE ELEM	MOUNET-SULLY	CHASTANET	JEAN MARC	PSY	41,931	TD	10
ST ASTIER	ECOLE ELEM	MOUNET-SULLY	GOIMIER	CELINE	ZIL	11,000	TD	10
ST AULAYE	ECOLE ELEM	N. ET L. BERTRAND	CHARROIN	ADELINE	ADJ ELM	10,956	TD	10
ST AULAYE	ECOLE ELEM	N. ET L. BERTRAND	RATINAUD	EVA	BD	3,000	TD	10
ST AULAYE	ECOLE ELEM	N. ET L. BERTRAND	GAULTIER	CAROLINE	CLIS	11,939	TP	50
ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE	ECOLE		SCHWARTZ	STEPHANE	ADJ ELM	5,000	TD	10
ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE	ECOLE		AUDREZET	MORGANE	DIR ELM	8,000	TD	10
ST CAPRAISE DE LALINDE	ECOLE		ZECCA	NATHALIE	ADJ ELM	25,414	TD	10
ST CAPRAISE DE LALINDE	ECOLE		VAUGON	GAELE	DIR ELM	16,000	TD	10
ST CYPRIEN	ECOLE MAT		AMAND	CELINE	DIR MAT	25,897	TD	10
ST ESTEPHE	ECOLE ELEM		LUCIEN	CHRISTELLE	DIR ELM	11,933	TD	10
ST FRONT DE PRADOUX	ECOLE		TIRLOT	FLORENCE	DIR ELM	29,942	TD	10
ST FRONT LA RIVIERE	ECOLE ELEM		xxxxxx	xxxxxx	ADJ ELM	8,000	TD	10
ST GERMAIN ET MONS	ECOLE ELEM		CAMBOULIVES	HELENE	ADJ ELM	27,661	TD	10
ST LEON SUR VEZERE	ECOLE ELEM		VRANA	LAURENCE	DIR ELM	29,906	TD	10
ST MARTIN DE GURSON	ECOLE		HAMELIN	SOPHIE	ADJ ELM	18,000	TD	10
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	ECOLE		DETEVE	FRANCOIS XAVIER	DIR ELM	15,000	TP	50
ST MICHEL DE MONTAIGNE	ECOLE ELEM		SAINT PIERRE	NADINE	ADJ ELM	12,000	TD	10
ST MICHEL DE MONTAIGNE	ECOLE ELEM		BARRE	CHRISTELLE	DIR ELM	6,000	TD	1
ST MICHEL DE VILLADEIX	ECOLE ELEM		FLEURETTE	ANNE LAURE	CLU ELM	6,000	TD	1
ST PAUL DE SERRE	ECOLE ELEM		MARCHAND	DIDIER	ADJ ELM	33,981	TP	1
ST PAUL LIZONNE	ECOLE ELEM		GALLES	MARION	CLU ELM	16,011	TD	10
ST PIERRE DE COLE	ECOLE ELEM		CASSEN	SARAH	ADJ ELM	4,825	TD	10
ST PIERRE DE COLE	ECOLE ELEM		AULIER	FLORENT	DIR ELM	10,178	TP	50
ST PIERRE D'EYRAUD	ECOLE		GIRON	SONIA	ADJ ELM	14,000	TD	10
ST POMPONT	ECOLE		COQUARD	CELINE	ADJ ELM	23,672	TD	10
ST PRIVAT DES PRES	ECOLE ELEM		CARRERE	NELLY	ADJ ELM	3,997	TD	10
ST QUENTIN	ECOLE ELEM		MOYNIHAN	CLAIRE	ADJ ELM	14,497	TD	10
STE EULALIE	ECOLE ELEM		TUJAS SYNNAEVE	FLORENCE	CLU ELM	13,083	TD	10
STE NATHALENE	ECOLE		HASSENBOEHLER	JACQUES	ADJ ELM	21,917	TD	10
TERRASSON LAVILLEDIEU	ECOLE ELEM	JACQUES PREVERT	BERNARD	MATHILDE	BD	3,000	TD	10
TERRASSON LAVILLEDIEU	ECOLE ELEM	JACQUES PREVERT	xxxxxx	xxxxxx	CLIS	5,000	TP	50
TERRASSON LAVILLEDIEU	ECOLE ELEM	JACQUES PREVERT	LAJOINIE	MYLENE	PMQC	7,000	TD	10
TERRASSON LAVILLEDIEU	ECOLE ELEM	JACQUES PREVERT	HOUDREQUIN	MICHEL	REEDUC	24,975	TP	50
TERRASSON LAVILLEDIEU	ECOLE ELEM	JACQUES PREVERT	STALLETTINO	FLORENCE	REGAD	24,897	TP	50
TERRASSON LAVILLEDIEU	ECOLE ELEM	JACQUES PREVERT	GENTILS	CECILE	ZIL	22,897	TD	10
TERRASSON LAVILLEDIEU	COLLEGE	JULES FERRY	LAC	JEAN MARIE	ADJ SEGPA	25,758	TP	50
TERRASSON LAVILLEDIEU	COLLEGE	JULES FERRY	MELLADO	LAURIANE	ADJ SEGPA	4,000	TD	1
TERRASSON LAVILLEDIEU	ECOLE MAT	LE MALEU	xxxxxx	xxxxxx	ADJ MAT	18,883	TD	10
THIERS	COLLEGE	LEONCE BOURLIAGUET	CHAPMAN	YANNICK	ADJ SEGPA	10,000	TP	50
THIERS	COLLEGE	LEONCE BOURLIAGUET	JEAN	CAROLE	ADJ SEGPA	10,000	TP	50
THIERS	COLLEGE	LEONCE BOURLIAGUET	LABRUE	CAROLINE	ADJ SEGPA	10,000	TP	50
THIERS	ECOLE ELEM		DELPRAT PATEOUEILLE	VALERIE	ADJ ELM	14,500	TD	10
THIERS	ECOLE ELEM		DUPLAA	MAGALI	ADJ ELM	13,000	TD	10
THIERS	ECOLE ELEM		PAILLET MANDIN	NADEGE	ADJ ELM	11,000	TD	10
THIERS	ECOLE ELEM		DURAND	ELINE	BD	1,000	TD	10
THIERS	ECOLE ELEM		SPAS	SABINE	ZIL	13,972	TD	10
TRELISSAC	ECOLE MAT	CLAUDINE GERBEAU	LANTEAUME	CATHERINE	ADJ MAT	26,906	TD	10
TRELISSAC	ECOLE ELEM	EMILE ZOLA	GOURDIN	NATHALIE	DIR ELM	23,978	TD	10
TRELISSAC	ECOLE ELEM	EMILE ZOLA	MORANDIERE	CORINNE	REEDUC	28,922	TP	1
TRELISSAC	EREA	LE LIBOURNET	FAUCHE	JEAN MICHEL	ADJ SEGPA	22,000	TP	50
TRELISSAC	EREA	LE LIBOURNET	BADANA I	BEATRICE	EDUC	35,964	TP	1
TRELISSAC	EREA	LE LIBOURNET	FELSMANN	RAYMOND	EDUC	38,961	TP	1
TRELISSAC	EREA	LE LIBOURNET	GATEAU HIRN	TAMARA	EDUC	7,000	TP	1
TRELISSAC	EREA	LE LIBOURNET	MORNET	MYRIAM	EDUC	26,922	TP	1
TRELISSAC	EREA	LE LIBOURNET	NEHLIG	FLORENCE	EDUC	19,000	TP	1
TRELISSAC	EREA	LE LIBOURNET	PICHENE	CAROLE	EDUC	20,000	TP	1
TRELISSAC	EREA	LE LIBOURNET	RABES	LAURENCE	EDUC	33,742	TD	1
TRELISSAC	ECOLE ELEM	LES MAURILLOUX	DEVAURE	ANITA	ADJ ELM	33,500	TD	10
TURSAC	ECOLE ELEM		DEBOIS	MARIANNE	ADJ ELM	6,500	TP	10
TURSAC	ECOLE ELEM		BRAJOT	MARION	DIR ELM	10,000	TD	10
VELINES	ECOLE		JOUBERT	CRYSTEL	ADJ ELM	15,000	TP	10
VELINES	ECOLE		ABECASSIS	GUILAUME	CLIS	7,000	TP	50
VELINES	ECOLE		BENEYTOU	MARYLIN	REGAD	39,969	TD	10
VERGT	ECOLE ELEM		DONNADIER	CECILE	ADJ ELM	16,639	TD	10
VERGT	ECOLE ELEM		LAUFRAY	FABIENNE	ADJ ELM	12,000	TD	10
VERGT	ECOLE ELEM		REYS	ANNE CHARLOTTE	ADJ ELM	10,000	TP	10
VERGT	ECOLE MAT		TAPISSIER	KARINE	ADJ MAT	15,497	TD	10
VEYRIGNAC	ECOLE ELEM		REGNIER	JULIEN	CLU ELM	9,833	TD	10
VILLAMBLARD	ECOLE ELEM		DEMBLANS	JULIE	DIR ELM	5,825	TD	10
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	ECOLE		AUDOIT	MAGALIE	ADJ ELM	8,956	TD	10
VITRAC	ECOLE ELEM		SAUTET COUNIL	SONIA	ADJ ELM	17,506	TD	10
VITRAC	ECOLE ELEM		MIANO	ALINE	DIR ELM	39,083	TD	10



**NOM - Prénom :** ..... Nom de jeune fille : .....

Adresse (personnelle) : (rue, lieu-dit ... : préciser) .....

Code postal : ..... Ville : ..... Date de naissance : .....

Courriel (personnel) : ..... fixe : ..... portable : .....

**Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :** .....

**Situation :** Instituteur  Professeur des écoles  PE Hors-classe  PE stagiaire  Étudiant master

PEGC : PEGC Hors-classe  PEGC Classe exceptionnelle  AE  AVS  EVS  Liste complémentaire

Adjoint(e) élém.  Adjoint(e) mat.  Directeur(trice)  Chargé d'école

Titulaire-mobile ZIL  Titulaire mobile BD  Enseignant spécialisé (préciser) : .....

Retraité  Si temps partiel, préciser la quotité : .....% Autre situation (préciser) : .....

**Date de sortie de l'IUFM :** ...../...../..... **Échelon :** ..... **Depuis le :** ...../...../.....

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
INSTITUTEURS								124 €	130 €	136 €	146 €	160 €
PE.			123 €	129 €	135 €	146 €	154 €	165 €	175 €	190 €	204 €	
PE. H. CLASSE	153 €	172 €	184 €	199 €	217 €	229 €	242 €					
PEGC					124 €	130 €	136 €	144 €	151 €	160 €	169 €	
PEGC H. CLASSE	143 €	151 €	160 €	169 €	191 €	205 €						
PEGC CL. EXCEPT.	191 €	207 €	217 €	231 €	244 €							
RETRAITES	Pension < 1500 € / mois <input type="checkbox"/> 100 €				Pension de 1500 € à 2000 € / mois <input type="checkbox"/> 105 €			Pension > 2000 € / mois <input type="checkbox"/> 110 €				

MAJORATIONS			
A-SH	8 €	DIRE 5/9 CL	10 €
IMF PEMF IEN	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
IMF PEMF IUFM	8 €	DIRE SEGPA & SPE	15 €
DIRE 2/4 CL	5 €	DIRE EREA/LEA	40 €
AUTRES CATÉGORIES			
PE stagiaires (PES)	100 €	AE - EVS - AVS	40 €
Étudiant(e) Master	15 €	Dispo / Congé parental	74 €
<b>TEMPS PARTIEL :</b> proportionnel à la quotité de service			

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp-FSU et la FSU. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 24.

**Indiquez votre choix de paiement :**

> Au comptant (1 chèque) à l'ordre de « SNUipp FSU Dordogne »

> En ..... chèques (2 à 5) à l'ordre de « SNUipp FSU Dordogne »

> Par prélèvement automatique (remplir l'autorisation ci-dessous)

**Montant :** ..... €  
(cf tableaux- tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps- partiel)

**Date :** \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.  
Date de prélèvements : **le 10 de chaque mois en 5 prélèvements consécutifs.**  
**Date du premier prélèvement :** En application de la législation fiscale ( déclaration par année civile) le premier prélèvement aura lieu **le 10 janvier 2013.**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur  
**439172**

NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

**SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail**  
**26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX**

COMPTE À DÉBITER

Établisst	Guichet	N° de compte	Clé RIB

NOMS, PRÉNOMS ET L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

.....

Date : ..... Signature : .....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

# INFO FSU... INFO FSU... INFO FSU...

## Compte rendu de la journée d'action académique EVS du 5 juin 2013

La FSU Aquitaine a organisé une journée d'action EVS le 5 juin 2013. En Dordogne, cela s'est traduit par une réunion d'information à la Bourse du Travail et une audience à la DSDEN avec Pôle Emploi et la Préfecture.

### AUDIENCE :

Nous étions reçus par le Secrétaire Général et la secrétaire chargée du dossier EVS pour l'Éducation nationale et par un directeur adjoint de la DIRECCTE représentant la préfecture et Pôle Emploi. La délégation de la FSU était composée de Nicolas Izorche (secrétaire adjoint), Yves Borde (secrétaire), Frédéric D. et Patricia G. (EVS)

Nous avons rappelé notre position de fond que nous défendons depuis la création de ces contrats (2005), à savoir la création d'emplois stables et pérennes de la Fonction Publique d'Etat, tant pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap que pour l'aide administrative dans les écoles. Nous avons abordé plusieurs points :

- Avenir des EVS en fin de contrat :

- seront renouvelées toutes les EVS-ASEH qui ne sont pas au bout de leurs droits (24 mois pour le cas commun, 60 mois pour les plus de 50 ans et bénéficiaires d'un minima social ou pour les personnels ayant la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et pour qui il reste plus de 6 mois possibles.

- S'il existe des postes d'AVS-i (contrat de droit public 2 x 3 ans) ils seront proposés aux EVS-ASEH ayant le baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent.

- les EVS administratifs, ne seront reconduits que si l'enveloppe allouée par la création des 12.000 postes est suffisante. Seront prioritaires les EVS administratifs qui accepteront de basculer sur un contrat d'EVS-ASEH dans le cas où un besoin serait localisé sur leur secteur. Dans l'attente, un courrier de fin de contrat a été envoyé aux EVS concernés.

Fin du contrat EVS :

- Le retour à la case Pôle Emploi est malheureusement la seule perspective. Les EVS dans ce cas doivent dès maintenant vérifier qu'ils sont toujours inscrites à Pôle Emploi, et ce, afin d'éviter la réinscription, l'application

des 7 jours de carence et le blocage ou la perte des aides de la CAF. En cas de difficulté, nous consulter rapidement. En cas de désinscription, il faut demander par courrier la réinscription (voir modèle sur le site du SNUipp-FSU : <http://24.snuipp.fr>)

- Nous avons demandé qu'il y ait reconduction exceptionnelle des contrats, même si les personnes arrivent au bout des possibilités, ou encore si l'on ne pouvait pas leur offrir d'autres contrats aidés, seule solution pour la plupart d'entrer eux pour ne pas se retrouver au chômage. Nous n'avons pas eu de réponse.

Formation :

Nous avons abordé la question de la formation. Nous avons rappelé que les formations dispensées n'entraient pas ou que très partiellement dans l'objectif d'une formation qualifiante (exemple de la formation bureau-

tique de base pour des EVS administratifs en fonction depuis plusieurs mois, voire années)

Relations humaines :

- Nous avons rappelé également que les relations entre EVS et les différentes administrations étaient avant tout humaines. Nous avons demandé à ce que les relations entre Pôle Emploi, l'Éducation nationale et les EVS soient simplifiées : papiers donnés à temps et vérifiés, rapidité du traitement des demandes...

- Nous avons rappelé à Pôle emploi notre conception du suivi des EVS, notamment

par la nomination d'un référent clairement identifié, ainsi que d'un tuteur formé et volontaire.

Pour les écoles :

Le secrétaire général de la DSDEN ne peut rien dire quant aux moyens s'ils seront maintenus pour l'aide administrative car la répartition des 12000 n'a pas encore été faite. Cependant, compte tenu des demandes toujours en augmentation de la MDPH en EVS ASEH, il est probable que des écoles perdront leurs postes d'EVS Administratifs.

RÉUNION D'INFORMATION du 5 juin 2013:

Une vingtaine d'EVS et quelques enseignants étaient réunis par le SNUipp et la FSU à la Bourse du Travail ce mercredi 5 juin pour débattre de la situation des emplois d'EVS en cette fin d'année scolaire, évoquer les questions individuelles et les problèmes rencontrés.

**U.**  
**F.S.U.**



La colère et l'incompréhension des EVS s'est exprimée. Colère de constater que rien ne change et qu'ils sont toujours considérés comme des personnels "kleenex" assurant pourtant des missions indispensables au fonctionnement du Service Public. Ils et elles vivent cela comme du mépris et se sentent toujours abandonnés à leur sort. Les administrations ne se préoccupent pas du tout de leur sortie du dispositif "contrats aidés" que ce soit pour les formations qu'ils et elles sont en droit d'attendre, ou pour leur suivi par Pôle Emploi. Pour les fins de contrats, c'est la galère qui recommence avec son cortège de tracasseries administratives pour percevoir les indemnités de chômage et les minima sociaux.

Le point a été fait avec elles sur les démarches à effectuer et les dossiers en cours. Nous avons également

abordé les différents recours possibles, et notamment l'action aux prud'hommes. A l'heure d'aujourd'hui, 1 dossier est en attente du rendu du jugement, 5 sont en cours de constitution ou de dépôt.

A l'issue de cette réunion les représentants du SNUipp et de la FSU se sont engagés à interpeller rapidement les parlementaires de notre département sur la situation des EVS. Ils tiendront les personnels et les écoles informés des évolutions du dossier par le biais du courrier électronique et du site du SNUipp (<http://24.snuipp.fr>)

**Les représentants FSU :**

**Nicolas Izorche, Yves Borde, Jean-Luc Marchive**



## **FSU-SDU24**

Le FSU-SDU24 (Syndicat FSU des agents territoriaux de la Dordogne) organisait le vendredi 7 juin au lycée Jay de Beaufort de Périgueux un stage de formation syndicale destiné aux agents travaillant dans les écoles maternelles (ATSEM, agents techniques et adjoints d'animation). Ce stage a réuni une quarantaine de ces agents, issues de tout le département.

Le stage, animé par Vanina PRABONNAUD et Daniel CLEREMBAUX, élus du SNUCLIAS-FSU de la Haute Vienne, a permis de faire le point sur les droits des personnels cadre C de la fonction publique territoriale.

Il a ainsi été question de nombreux points souvent

## **STAGE ATSEM Vendredi 7 juin 2013**

épineux : relations avec la hiérarchie, particularité du travail dans les écoles, salaires, évolution de carrière, droits à mutation, sanctions disciplinaires, calcul des quotités de travail, durée légale du travail, pauses...

De nombreux dossiers personnels ont aussi été évoqués et ont révélé des pratiques en Dordogne anormales : évolution de carrière très lente, déclassement de collègues après obtention du concours, travail "bénévole".

Ce fut aussi l'occasion d'aborder les conséquences de l'application des changements des rythmes scolaires sur les conditions de travail des agents travaillant en école maternelle : Temps d'Accueil Périscolaire, im-



plication dans les plans éducatifs territoriaux (PEDT).



Devant le succès du stage nous organiserons dès le premier trimestre un nouveau stage de formation syndicale pour tous les personnels qui n'ont pu venir à ce stage. Nous vous tiendrons informés de l'organisation de ce stage dès la rentrée.

La FSU 24 souhaite donner la parole et le pouvoir d'agir pour leurs droits aux territoriaux de la Dordogne. C'est pourquoi, les agents des collectivités territoriales peuvent se syndiquer au sein du FSU-SDU24. La cotisation annuelle est fixée à 0,75 % du salaire net annuel. Ainsi si votre salaire est de 1200 €, vous payez 108 € (soit douze mensualités de 9 €). 66% sont déductibles des impôts ou ouvrent droit à un crédit d'impôts. Si vous souhaitez défendre vos droits et agir pour l'amélioration de vos conditions de travail, rejoignez-nous.

Pour tout renseignement, envoyer un mail à [fsu24@fsu.fr](mailto:fsu24@fsu.fr) ou téléphonez au 05 53 04 59 70 ou au 06 61 54 09 94.

**Nicolas Izorche**  
Secrétaire adjoint de la FSU



Coupon à renvoyer à FSU-SDU24, Bourse du Travail, 26 rue Bodin, 24000 Périgueux ou à scanner et renvoyer à [fsu24@fsu.fr](mailto:fsu24@fsu.fr) ou par fax au 09 71 70 52 52.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléhone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Lieu de travail : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

- Je souhaite être informé(e) du prochain stage ATSEM
- Je souhaite me syndiquer au FSU-SDU24 (Un bulletin sera envoyé courant septembre)
- Je souhaite être contacté(e) par un membre du FSU-SDU24 pour exposer ma situation

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex  
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr>  
Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 14h à 17h  
Répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences.

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26, r. Bodin 24029 Périgueux Cedex ♦ Directeur de publication : Alain Delmon  
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - 1e n°0,76 € ♦ CPPAP 0710S07419 ♦ ISSN 1241-9214